

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

ANGLETERRE.

Londres, le 4 mars. — *City article du Courier* : « Le bateau à vapeur hollandais est arrivé, mais les lettres ne sont pas encore distribuées. En attendant on apprend qu'il n'apporte aucune nouvelle importante. »

— Le *Times* blâme les achats de fonds hollandais pour le compte anglais parce qu'ils confirment la Hollande dans son opposition à tout accommodement, en lui fournissant des ressources, et en complétant son crédit, qui sans cela déclinerait; il trouve aussi que ces opérations influent sur le change, au détriment de l'Angleterre.

Du 5 mars. — *City article du Courier* : « La tenue des nouvelles reçues hier de Hollande étant considérée comme d'une nature décidément favorable, les cours des fonds publics ont éprouvé une amélioration sensible. »

— L'envoyé de Hollande, M. le baron Van Zuylen, a travaillé hier au bureau des affaires étrangères.

— Le comte Pozzo di Borgo a fait hier ses adieux. A midi, son excellence s'est rendue chez lord Grey, avec lequel elle a eu une longue conférence.

FRANCE.

Paris, le 5 mars. — M. le comte Pozzo di Borgo est attendu aujourd'hui à Paris.

— S. M. la reine part jeudi pour Bruxelles, accompagnée de la princesse Louise sa fille. Il paraît qu'aucun des princes ne doit accompagner M.

— On lit dans le *Temps* :

« MM. Biolley et Davignon, l'un sénateur et l'autre membre de la chambre des représentants de Belgique, qui se trouvent ici depuis quelques jours, sont spécialement chargés de demander au gouvernement français la levée des prohibitions qui sont frappés les tissus de laine venant de l'étranger, et leur remplacement par des droits élevés de manière à garantir les intérêts des manufactures françaises. »

— Le lieutenant général comte Maurice Mathieu de la Redorte, pair de France, grand-croix de la Légion-d'Honneur, chevalier de la couronne de Suède et commandeur de l'épée de Suède, vient de partir à Paris. Ses restes ont été déposés au Père Lachaise.

— Nous pouvons annoncer positivement que M. de Brisac, dont les feuilles légitimistes avaient connu et contesté ensuite avec affectation le départ, est très-incassablement attendu à Paris. On peut espérer que la présence de ce témoin des événements de Blaye mettra un terme aux dénégations ridicules et aux absurdes inventions par lesquelles on cherche chaque jour à égarer l'opinion.

— Le *Moniteur* contient un rapport de M. Guizot sur l'organisation des écoles normales primaires. Les procès-verbaux des conseils-généraux de 32 départemens, que le ministre a seulement reçus, résultent déjà, en 1833, soit pour l'instruction primaire en général, soit pour les écoles normales primaires en particulier, une allocation de 509,979 francs; et tout donne lieu de croire que si le projet de loi, soumis en ce moment à l'examen des chambres, eût déjà été adopté, ces votes se seraient élevés à une somme encore plus considérable. Le département du Haut-Rhin entre seul dans cette somme pour 135,743 fr.

Les deux départemens qui forment l'académie de Strasbourg comprennent 1032 communes, dont 71 seulement sont encore privées d'écoles, savoir 19 dans le Bas-Rhin, et 52 dans le Haut-Rhin. Ainsi, sous tous les rapports, la supériorité de l'éducation populaire dans l'académie de Strasbourg est frappante; et la conviction aussi juste que générale du pays l'attribue surtout à l'existence de l'école normale primaire.

Cette conviction, que nous venons de voir s'étendre du département du Bas-Rhin à celui du Haut-Rhin, gagne peu à peu les populations des contrées limitrophes. Il est digne de remarque que les écoles normales primaires ne sont point nées simultanément dans des départemens éloignés les uns des autres. Elles se sont, pour ainsi dire, propagées par voie de contact, et à mesure qu'une expérience immédiate, irrécusable, a répandu de proche en proche la démonstration de leur utilité.

Dans le mouvement général qui a eu lieu actuellement, le nombre des écoles normales primaires s'est élevé, en moins de trois ans, de 13 à 47. Et ce n'est plus de proche en proche, avec lenteur, dans quelques départemens limitrophes, que s'accomplit le progrès. Partout, au nord et au midi, à l'est et à l'ouest, au centre et aux extrémités du royaume, l'impulsion est donnée; partout on avance rapidement vers le but.

Parmi les causes auxquelles il faut attribuer ces progrès, et en première ligne, on doit signaler le voyage fait en Allemagne en 1831 par un célèbre conseiller de l'université, M. V. Cousin. Un rapport au ministre, rempli de faits, de documens les plus importans sur les écoles de ce pays, rapport remarquable surtout par les idées, les vues larges et libérales de l'auteur sur les innovations à introduire dans notre système d'instruction du premier degré, fut le résultat de ce voyage, exécuté en peu de semaines. Le rapport de M. Cousin fut publié, mais en deux volumes in-4°, et à petit nombre d'exemplaires, pour être distribué aux chambres. La librairie Levrault a jugé que cet important travail était digne d'une publicité plus étendue, et elle a demandé et obtenu l'autorisation d'imprimer une nouvelle édition en format in-8°, et en un seul volume, d'un prix modéré, et qui fût à la portée de quiconque s'intéresse aux progrès de l'instruction primaire en France.

— L'érection d'une statue en marbre à l'empereur Napoléon, sur l'une des places d'Ajaccio, sa patrie, a été votée par acclamation par le conseil général de la Corse.

On écrit de Bordeaux, 1^{er} mars :

« La stupeur du parti légitimiste continue; les royalistes ne peuvent plus douter de la vérité du fait qui vient de s'accomplir, et ils sentent que leur cause est désespérée. Il fallait cependant prendre une détermination, et, à cet effet, une grande assemblée a eu lieu hier soir chez M. Ravez; la discussion a été orageuse, les intérêts et les amours-propres se sont heurtés bien des fois, et à la proposition faite de répudier Caroline, on a répondu en décidant que rien ne prouvait encore que Caroline fût enceinte, et qu'il fallait soutenir le contraire le plus long-temps possible! cet avis a prévalu, et, par assis et levé, Caroline a été déclarée jusqu'à nouvel ordre innocente et calomniée. »

En attendant, les heures s'écoulaient, et le drame arrive au dénouement. Sur une invitation pressante du commandant de la citadelle, M. le docteur Gintrac est parti hier à huit heures du matin pour Blaye; dans la journée, il a, pour mettre sans doute sa responsabilité à couvert, demandé qu'on lui adjoignit trois autres médecins; et désignés par

lui, MM. Canillac, Bourges et Grateloup, se sont mis en route ce matin pour la prison.

• Cette demande de trois médecins, lorsque déjà dans la citadelle il y a M. Ménière, a fait répandre dans Bordeaux des bruits faux, mais alarmans. A la bourse, il ne s'agissait de rien moins que de la mort de la duchesse; d'autres personnes assuraient au théâtre qu'elle ressentait les douleurs d'un accouchement avant terme. Le fait est qu'il n'y a rien de positif, et que cet envoi de gens de l'art ne paraît être qu'une mesure de prévoyance.

• Ce que l'on s'accorde à demander, c'est une grande publicité, et, en effet, dans un salon de haut-lieu, il a été annoncé que quatre pairs de France et pareil nombre de députés allaient arriver à Blaye pour constater l'état de Caroline et en rendre compte aux deux chambres. Cette mesure est peut-être d'autant plus urgente à prendre, que les légitimistes répandent à dessein qu'une fille enceinte a été substituée à la duchesse, et que l'enfant roturier de l'une passera pour le noble héritier de l'autre. Fable absurde, et qui vous prouve à quoi en est réduit le parti du droit divin. » (*Const.*)

— Le *Mémorial bordelais* du 2 mars, donne la nouvelle suivante :

« M. le docteur Gintrac est parti jeudi matin pour la citadelle de Blaye; dans la nuit du jeudi au vendredi, MM. Bourges, Grateloup et Canillac y ont aussi été mandés par une estafette envoyée tout exprès. »

« Hier soir ces quatre docteurs n'étaient pas encore de retour à Bordeaux. »

— De toutes les inventions auxquelles se livre depuis quelques jours le parti légitimiste dans sa confusion et dans son désespoir, voici la plus récente, et peut-être la plus raisonnable. On assure dans les nobles salons du faubourg Saint-Germain que la duchesse de Berry a épousé en secret Louis XVII, qui, d'après des preuves irrécusables, a miraculeusement survécu aux vicissitudes de son enfance. La voilà donc, non plus seulement régente, mais reine de France!

BELGIQUE.

SÉNAT.

Séance du 6 mars. — Il est donné communication au sénat d'un message de la chambre des représentants, qui lui renvoie le projet de loi sur les distilleries, adoptée dans la séance.

M. le président : Messieurs, ou va vous donner lecture du projet de loi.

M. le comte d'Artschot demande l'impression et ne croit pas, si l'impression est ordonnée, la lecture nécessaire.

M. le président lit l'art. 36 du règlement.

L'impression du projet de loi est mis aux voix et adoptée.

M. Lefebvre-Meurct demande la remise à huitaine, avant même la nomination de la commission pour pouvoir prendre connaissance d'un projet aussi important dans son ensemble, que minutieux dans ces détails.

M. Duval de Bratillon demande que l'on donne lecture du projet de loi avant de décider l'ajournement qui est proposé par l'honorable préopinant.

Le secrétaire donne lecture de ce projet.

M. le président. Au terme de l'art. 36 je crois devoir demander de nommer une commission pour examiner ce projet. On procède au scrutin secret pour la nomination de cette commission.

M. le président annonce que M. Moreghem père ayant obtenu 26 voix, M. Engler 19, M. le comte de Méan 19, M. le marquis de Rhodes 16 et M. de la Faille 9, sont nommés membres de la commission.

M. Lefebvre-Meurct avait également réuni 9 voix, mais M. de la Faille étant le plus âgé, aux termes du règlement il a eu la préférence.

M. le président Il est adressé au sénat, messieurs, des observations de la chambre du commerce d'Anvers, sur le bureau de sortie accordé par la loi de distillerie à la ville d'Anvers; je propose le renvoi à la commission.

(Adopté.)
Il est fait hommage à la chambre d'un numéro de la correspondance mathématique et physique de M. Quetelet,

le dépôt à la bibliothèque et la mention au procès-verbal est ordonné.

Un projet de règlement d'administration pour les polders, envoyé par M. Guelders, est renvoyé au bureau des renseignements.

La séance est levée à 4 heures et renvoyée au 8 mars à 2 heures.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.

Séance du 6 mars. — Le sénat informe la chambre de l'adoption du projet de loi sur les crédits provisoires accordés au département de la guerre pour le mois courant.

M. le président : L'ordre du jour fixe la discussion du budget de la chambre et celle du projet sur les barrières. Auquel veut-on donner la priorité ?

M. le ministre de l'intérieur la demande pour le projet relatif aux barrières, la perception du droit devant cesser à la fin du mois, il faut que le gouvernement ait le temps de rédiger les procès-verbaux, cahiers des charges, etc.

M. Dumortier réclame la priorité en faveur du budget de la chambre, parce qu'il retarde le rapport sur le budget général de l'état.

M. le ministre de l'intérieur insiste pour que cette priorité soit accordée au projet des barrières.

MM. de Meulenacre et H. de Bronckere prennent la parole. L'assemblée consultée, donne la priorité à son budget.

M. le président : Dix membres ont déposé sur le bureau une proposition tendante à ce que le budget soit discuté en comité secret, ce sont : MM. Fallon, Dumortier, de Renesse, Milcamps, Delafaille, Marcellis, Lieds, Osy, Demanet de Biesme et Dubus. En conséquence, en vertu de l'art. 33 de la constitution, la chambre va se fermer en comité secret, les tribunes sont évacuées. Il est une heure trois quarts.

COMITÉ SECRET.

La chambre s'est occupée de son budget particulier.

M. Dumortier a proposé une augmentation de traitement en faveur de deux employés du secrétariat et de quelques huissiers ou messagers.

M. Leclercq Longuestre, l'un des sténographes du journal officiel, a adressé à la chambre une demande, tendant à être distrait des attributions du ministère de la justice, pour être placé sous les ordres des questeurs de la chambre.

M. Dumortier aurait appuyé cette proposition et insisté sur la nécessité d'établir une imprimerie qui appartint à la chambre, pour économiser les frais d'impression.

MM. Lebeau et A. Rodonbach auraient donné leur adhésion à ce projet, qui, d'après ce dernier, fournirait une occasion d'utiliser l'imprimerie Normale.

L'article du budget qui concerne l'indemnité mensuelle des membres a soulevé une discussion. On aurait signalé ce fait, que notre ambassadeur à Paris, quoique absent du pays, fait toucher son indemnité.

Une commission a été nommée pour présenter à la chambre un projet tendant à remédier aux divers abus signalés dans la discussion.

BRUXELLES, LE 7 MARS.

C'est définitivement demain dans l'après-midi que S. M. la reine des Français doit arriver avec toute sa suite en cette ville; tous les relais de poste jusqu'à la frontière en ont été prévenus.

M. le général, grand-écuyer de la cour, part aujourd'hui à une heure pour aller jusqu'à la frontière, au-devant de la reine.

Plusieurs régimens de diverses garnisons doivent se réunir près de Bruxelles pour être passés en revue par S. M., pendant le séjour de la reine des Français en Belgique.

— On lit dans l'Union :

« Nous applaudissons à la levée de l'état de siège de Gand, que le gouvernement vient de décréter, et nous nous félicitons d'avoir été des premiers à solliciter cette mesure. Elle consolidera notre ordre constitutionnel, bien plus que des mesures ou des tribunaux exceptionnels, car la société ne peut trouver une plus grande garantie de repos que celle que lui offre le règne de la loi égale pour tous. »

ADJUDICATION DES VIVRES.

Hier était le jour indiqué pour l'adjudication des vivres de l'armée pour les neuf derniers mois de 1833. A l'ouverture de la séance et avant l'ou-

verture des soumissions, M. le ministre de la guerre a déposé sur le bureau un paquet cacheté, qu'il a déclaré contenir le maximum du prix qu'il allouerait.

Il a procédé ensuite à l'ouverture des soumissions :

M. Lejeune demandait pour la ration complète	50 c. 50/100
MM. Devisser et Jansé	id. 50 c. 33/100
M. Chantrel	id. 49 c. 50/100
M. Lauwers, d'Anvers.	id. 45 c. 70/100

Alors M. le ministre a décacheté son paquet et fait connaître qu'aux termes du maximum, l'adjudication n'aurait pu avoir lieu qu'autant que le prix de la ration n'eût point dépassé 44 centimes, et qu'en conséquence il recevrait les nouvelles soumissions qu'on lui adresserait à ce taux et au-dessous, mais celles seulement émanant des quatre soumissionnaires ci-dessus.

Nous saisissons cette occasion pour faire remarquer que le prix des trois premiers mois de cette année est de 58 cent. 1/2, et que le fameux marché Hambrouck était de 26 cents 1/2 ou 56 centimes 1/2. Aujourd'hui on offrait une diminution de plus de 24 p. c.; ce qui démontre l'affermissement progressif de notre crédit.

RÉDUCTION DE 6 MILLIONS SUR LE BUDGET DE LA GUERRE.

Nous avons annoncé hier que M. le ministre de la guerre était d'accord sur les réductions à faire sur son budget; elles s'élèvent bien, comme nous l'avons dit, à six millions, et voici les principales :

550 mille francs environ, différence résultant du nouveau tarif adopté pour les masses d'habillemens, le nouveau tarif opérant des réductions, et le budget étant basé sur l'ancien tarif. Ceci n'est en réalité qu'une rectification.

Une somme d'environ 2,000,000 sera allouée en moins au compte général des masses, et cependant les magasins présenteront à la fin de l'exercice des approvisionnemens suffisans pour pourvoir au service.

2,400,000 francs seraient diminués comme différence dans l'évaluation de l'effectif que M. le ministre de la guerre porte au grand complet et pour les 365 jours de l'année, alors qu'il y a toujours beaucoup d'hommes absens par congés ou maladies.

LIÈGE, LE 8 MARS.

On lit dans le Journal d'Anvers :

« La canonnière belge sortie il y a trois jours de nos bassins, n'a pas pris sa station devant le fort Lacroix (Kruysschans) comme nous avions annoncé; ce navire de guerre se trouve près des autres, entre la Pipe-de-Tabac et Ste.-Marie.

« Il arrive à l'instant devant la ville un brick américain *Tuscani*, cap. Prince, venant de Newyork, pour MM. Nottebolm frères, de cette ville.

« Ce navire est parti avant-hier de Flessingue, quoi qu'il ait fait hier un vent de Nord-Ouest assez fort pour le faire arriver en six heures. On lui a suscité des entraves, d'abord à l'entrée par les déclarations. Ensuite il a dû attendre la canonnière. Le commandant de ce bâtiment de guerre prévient ordinairement le capitaine des navires de commerce de ne point le dévancer et même de diminuer de voile, dans le cas où la canonnière ne pourrait l'accompagner. Si on manque à cet ordre on tire un coup de canon sur le navire qui a l'audace d'aller trop vite. Telle est la déclaration de plusieurs capitaines de navires. Nous en informons le gouvernement et les feuilles ministérielles, afin qu'ils connaissent toute l'étendue de la liberté de l'Escaut. »

— On écrit d'Arlon; le 6 mars :

« Un arrêté royal, du 15 février dernier, ouvre provisoirement le bureau de Bouillon à l'exportation des rognures de cuir, en franchise de droits.

« La pétition que quelques habitans de Remich avaient adressée au conseil provincial contre l'élection de M. Welter, comme bourgmestre, vient d'être rejetée.

« Plusieurs journaux de Bruxelles ont annoncé que le choléra avait reparu à Luxembourg. Cette nouvelle est entièrement dénuée de fondement. »

— Le corps de la gendarmerie nationale a soutenu, en faveur des inondés, pour une somme de 861 francs,

— Un arrêté royal du 31 décembre 1832, rendu sur le rapport du ministre de l'intérieur, accorde à dater du 1^{er} janvier 1833, le traitement ordinaire des desservans, au desservant de l'église de St.-Servais, à Liège.

Par arrêté du 2 mars 1833, les églises de la Queue-du-Bois; de Hodimont, de Bombye, de Crehen et de Notre-Dame, à Verviers (province de Liège), sont élevées, sous le rapport administratif, au rang de succursales, et les églises de Romersdael, de Rosaux-Grenwick, de Marneffe, de Lens-St.-Servais, de Pellaines et d'Odeur (province de Liège), sont séparées, pour ce qui concerne le temporel, des églises auxquelles elles ont respectivement été réunies jusqu'à ce jour.

— La première foire aux chevaux, à Anvers, pour l'année courante, s'est ouverte hier jeudi, 7 mars.

— On écrit de Naples, 16 février :

« M. Falcon est nommé consul-général de Naples en Belgique, et doit partir bientôt pour Anvers en cette qualité. On attend ici sous peu un consul belge. »

— L'Indépendant s'occupe de la question des pensions des employés civils, à l'occasion du subside de 185,000 fr., demandé aux chambres pour la caisse de retraite du département des finances.

Il désirerait que la proposition fut faite à la chambre, d'étendre la retenue sur les traitemens à tous les employés civils salariés par l'état, afin d'assurer à leurs veuves ou à leurs enfans les mêmes avantages dont jouissent les employés du département des finances.

— On écrit de Luxembourg :

« Le roi Guillaume a chargé le gouverneur civil à Luxembourg d'adresser des lettres de remerciement à toutes les personnes qui ont souscrit en faveur des prisonniers hollandais.

« Les lettres ont été expédiées vendredi dernier à midi. »

— La société de la navigation à vapeur sur le Rhin a fait récemment plusieurs nouvelles commandes de bateaux à vapeur, qui sont en ce moment en construction dans la fabrique de Ruhrort (Prusse). Elle fait faire entre autres deux bateaux de moindre dimension, destinés, dit-on, pour la navigation sur le Mein.

— On lit dans un article du Journal de Francofort, sur les partis en France ce passage remarquable :

« On a accusé les royalistes de compter sur l'étranger. Hélas! ils ne s'occupent point de l'Europe, et celle-ci ne songe pas beaucoup plus à eux. L'Europe avait conjuré Napoléon comme un fléau redoutable; elle ne craint plus maintenant, et elle se repose. Son aiguillon véritable dort à Ste-Hélène dans un tombeau. »

— On écrit de Madrid, le 21 février :

« La Gazette publie deux décrets du roi : l'un ordonne une levée de 25,000 hommes pour remplacer dans les cadres les soldats congédiés; l'autre prescrit des mesures sanitaires contre les provenances d'Oporto.

« La commission nommée pour composer sur des recherches historiques un travail préparatoire à l'usage des cortès qui doivent sanctionner le décret d'abolition de la loi salique, aura bientôt terminé l'ouvrage dont elle est chargée. On suppose que les cortès seront convoquées immédiatement après. C'est, dit-on, la forme des cortès par estamens que cette commission croit la plus régulière.

« La cessation des mesures tyranniques, et l'adoption d'un système de politique plus raisonnable et plus humain ont réveillé dans toute l'Espagne le goût des plaisirs de société. Le carnaval a été cette année très brillant et très animé. A Madrid on a compté dans une seule soirée 76 bals costumés, et 12 à 15 mille masques avaient circulé dans les rues. Aucun désordre public ou privé n'a troublé ces divertissemens. »

Les nouvelles de la Hollande nous apprennent que le comité-général de la seconde chambre, où il s'est agi de la question extréme, s'est terminé à la satisfaction de tous les membres de l'assemblée, et que la résolution, prise, à la suite des communications de M. Soelen est un nouveau gage d'harmonie entre la chambre et le gouvernement.

Ces nouvelles s'accordent mal avec les intentions manifestées par le cabinet de La Haye dans la réponse à la note anglo française du 14 février. Les alarmes causées en Hollande par la connaissance de cette pièce ont été marquées par une baisse de fonds assez considérable. On n'a point non plus oublié les paroles sévères, dont elle fut l'occasion, de la part de MM. van Dam, van Sytzama et Schimelpennink.

S'il en est ainsi, il faut que les communications ministérielles aient été de toute autre nature que la réponse faite à MM. Palmerston et Talleyrand dans le mémoire du 26 février. Cette conjecture reçoit quelque force des nouvelles apportées par les feuilles anglaises. Le *Courier* annonce que la teneur des communications arrivées de la Hollande sont considérées à Londres comme favorables au maintien de la paix, et que le cours des fonds en a été amélioré.

Nous ajouterons, toutefois, que si les ministres du roi Guillaume ont manifesté des intentions de conciliation, nous ne croyons point à leur sincérité. Leur maître veut gagner du temps et pour y parvenir les déceptions ne lui feront point faute, pas plus devant les états-généraux que vis-à-vis de la conférence.

Reste à savoir si tout cela le conduira loin? Nous ne le pensons pas. La haute intelligence qui préside aujourd'hui à la politique de la France et de l'Angleterre ne se laissera point abuser par les semblans de bonne foi du roi Guillaume. La duperie serait ici de la lâcheté. Le temps des faiblesses est passé, la prise d'Anvers et l'embargo ont dû l'apprendre à la Hollande.

On mande de La Haye, 4 mars :

« Le comité général de la seconde chambre des états-généraux s'est prolongé aujourd'hui depuis midi jusqu'à près de quatre heures. D'après ce qu'on en dit, il paraît que le comité a satisfait tous les membres de la chambre. On dit que la résolution qui a été prise est une nouvelle garantie d'opinion et de concorde. Cette résolution aurait été prise sur des explications données par le ministre des affaires étrangères. Demain, à une heure, il y aura de nouveau un comité général. On s'attend que la résolution prise aujourd'hui y sera résumée et qu'on la publiera ensuite.

— On mande de Bois-le-Duc, 3 mars :

« Le prince feld-maréchal est attendu de retour à son quartier-général de Tilbourg ; on continue à travailler, mais doucement aux travaux de l'armée en campagne. »

— On mande de Flessingue, 2 mars :

« Le *landstorm* de cette ville a été convoqué aujourd'hui, on lui a fait connaître ses officiers, et les exercices ont commencé. »

Les nouvelles de Constantinople du 15 février annoncent, de la manière la plus positive, la conclusion formelle d'un armistice entre la Porte et Ibrahim-Pacha. Il a déjà été ratifié par le sultan ; on attend l'adhésion du pacha d'Égypte. Des nouvelles de Vienne du 26 février disent aussi que l'escadre russe, qui avait été demandée par la Porte, a reçu contre ordre.

MM. J. Bresson et Bourgoin, directeurs de l'*Office Correspondance* pour les Journaux Français et Étrangers, fondé à Paris depuis trois ans, viennent de publier un *nouveau Tableau Statistique offrant pour l'année 1833, la nomenclature authentique de tous les Journaux et Écrits Périodiques qui paraissent en France*, on ne saurait trop apprécier l'utilité de cette importante publication.

Le nombre des feuilles publiques qui paraissent en France est de 560. Paris en compte 217 et les départemens 243.

FINANCES.

Le *Courier* anglais publie des réflexions qui lui sont adressées de Bruxelles pour faire ressortir tout ce que la position de la Belgique présente de florissant pour le présent et l'avenir.

L'auteur de ces observations commence par établir que depuis 1830, la Belgique pour faire face à ses dépenses extraordinaires a dépensé environ fr. 300,000,000 de moins que la Hollande.

Il démontre ensuite que la Belgique étant plus peuplée et moins imposée, elle pourrait supporter plus long-temps le fardeau des charges extraordinaires, il fait remarquer que malgré les circonstances défavorables où ce pays s'est trouvé placé jusqu'à présent sous le rapport politique et commerciale, son crédit s'est élevé de beaucoup au-dessus de celui de l'Espagne, il a dépassé celui des états du pape et presque égale à celui de Naples. En terminant, il ne demande pour la prospérité future de la Belgique que la paix et des traités de commerce sur des bases équitables. Nous allons laisser parler l'écrivain :

« Le défaut d'espace nous empêche de développer aussi longuement que nous le voudrions la question de la position financière de la Belgique. Quelques chiffres pourront cependant jeter du jour sur la matière. Commençons par comparer le montant des emprunts levés par la Hollande et la Belgique depuis l'automne de 1830, en ayant soin d'observer que le mystère qui enveloppe toutes les opérations financières du gouvernement hollandais est tel, qu'il rend difficile une appréciation parfaitement exacte.

HOLLANDE. — Emprunt forcé 1830	fl.	40,000,000
Billets du trésor »	fl.	80,000,000
Emprunt 1831	fl.	138,000,000
» 1832	fl.	100,000,000
	fl.	358,000,000

Les deux premiers articles étant remboursés, déduisons

	fl.	120,000,000
Reste	fl.	238,000,000

BELGIQUE. — Emprunt forcé 1830	fl.	12,000,000
» 1831	fl.	40,000,000
Rothschild 1832	fl.	48,000,000
Déficit pour 1833	fl.	15,000,000

A payer à la Hollande en vertu du traité du 15 novembre.

	fl.	22,200,000
	fl.	107,200,000

Les deux emprunts forcés ayant été remboursés déduisons

	fl.	22,000,000
Reste	fl.	85,200,000

« Ainsi pour faire face aux dépenses extraordinaires nécessitées par le conflit, il paraît que la Hollande jusqu'en 1833 a été obligée de dépenser environ 150 millions de florins de plus que son adversaire, pendant que la Belgique placée dans les circonstances les plus désavantageuses pour sa politique et son commerce a pu dépenser jusqu'en 1834 pour ses charges extraordinaires deux tiers de moins que son antagoniste. »

(Il y a dans ces calculs quelques erreurs que nous ferons connaître.)

MUSIQUE. — Nous lisons ce qui suit dans une feuille d'Anvers.

Nous avons annoncé hier avec un juste sentiment d'orgueil les succès de M. Grisar. La ville d'Anvers, si célèbre dans l'histoire par les grands peintres qu'elle a produits, pourra aussi s'honorer d'artistes renommés dans la carrière de Gluck et de Rossini. Nous apprenons par surcroît de bonne fortune qu'un autre artiste d'Anvers, M. Bessems, se distingue à Paris par un talent élevé. Il a publié des *Réveries musicales* pleines de poésie et d'imagination, et dont les mélodies gracieuses semblent inspirées par les chants sublimes et mélancoliques de Lamartine.

M. Bessems, indépendamment de son talent de compositeur, est un violoniste de la grande école ; il a conquis, par sa belle exécution, un des premiers pupitres du théâtre italien à Paris, c'est-à-dire du premier orchestre de l'Europe.

Nous savons que cet artiste désire depuis long-temps se faire entendre dans sa ville natale dont, avant tout, il ambitionne le suffrage. Il a raison :

rien n'est plus glorieux, rien n'est plus doux pour un cœur bien né que de rapporter ses succès à son berceau et de faire hommage à sa patrie de ses efforts et de ses succès.

M. Bessems se propose de donner un concert avant Pâques et nous ne doutons pas qu'il ne soit vivement accueilli par nos nombreux amateurs.

VILLE DE LIEGÈ.

Extrait du procès-verbal de la séance du conseil de régence du 28 février 1833.

Présens : MM. Louis Jamme, président ; Dejaer, Demonceau, Defooz, Nagelmackers, de Behr, Richard, Billy, Dehase, Burdo, Lombard, Frankinet, de Stockhem, De-wandre et Bayet.

A Bruxelles : MM. Raikem et de Lamienne, président et membre de la chambre des représentants.

Empêché : M. Francotte.

Par sa lettre du 7 février dernier la commission des hospices propose la fixation des rétributions qu'il conviendrait d'accorder aux agents du ci-devant hôpital temporaire des cholériques à Bavière. La rétribution de l'aide pharmacien portée à 200 francs paraît exagérée, vu le petit nombre de malades qui ont été traités dans cet hôpital, et la brièveté du temps du service de cet agent.

Le conseil fixe ainsi qu'il suit lesdites rétributions, savoir :

A l'aide pharmacien, cent francs.
Au portier, dix francs.
A la femme chargée d'appliquer les sangsues, dix francs.
Aux brancardiers, chacun cinq francs.

— M. Dehase-Comblen se plaint de ce que le locataire des bâtimens des Récolets, appartenant à la ville, y entreprend sur ses droits de propriété. Cette affaire contentieuse est renvoyée à l'examen d'une commission qui fera un prompt rapport.

— Le plan présenté à la régence par M. Richard pour la formation d'un jardin ou promenade publique au quai d'Avroy, est renvoyé à la commission chargée d'y donner son avis.

La commission se mettra en rapport avec M. Vellenstein pour la communication qu'il s'agit d'ouvrir de la rue Saintrémy au quai d'Avroy.

— La discussion du budget de 1832 est reprise. Le conseil considère qu'en conformité de l'art. 117 de la constitution, c'est au gouvernement à pourvoir aux traitemens des ministres du culte. En votant les sommes portées au budget à titre de traitement de vicaires pour 1833, il se réserve de faire des représentations, pour que l'état se charge de ces traitemens.

Le subsidie de 300 francs à la société d'encouragement pour l'instruction élémentaire est voté sous la condition qu'on rende compte à la régence des travaux et de l'emploi des fonds de cette société.

Pour extrait conforme :
Le secrétaire de la régence, DEMANY.

ÉCOLE GRATUITE DE FILLES ET ÉCOLE GARDIENNE

L'école gratuite de filles et l'école gardienne, placées dans le locale de St-Pierre, seront ouvertes incessamment.

Les parents qui désirent en profiter pour leurs enfants, sont invités à les faire inscrire de suite chez MM. les commissaires de police de leur quartier qui transmettront les demandes d'admission au collège des bourgmestre et échevins.

Pour être admis ces enfans doivent appartenir à des pères qui manquent des moyens pécuniaires pour leur procurer l'instruction nécessaire, avoir été vaccinés et n'être atteints de nulle maladie ou infirmité contagieuse.

Pour l'école de filles on admet, jusqu'à nouvelle disposition, les enfans de 6 ans jusques à 14 ans révolus.

Les enfans des deux sexes, de deux à six ans, sont admis à l'école gardienne. A 6 ans révolus ils passent aux écoles gratuites de filles ou de garçons selon leur sexe.

Liège, le 1^{er} mars 1833.

Le bourgmestre, Louis JAMME.

Par la régence, le secrétaire, DEMANY.

MÉPHISTOPHÈS — Sommaire des articles du n^o du 7 mars. — Chronique théâtrale. — L'incorruptible. — Pétition à la chambre en faveur de l'Autriche. — Le mort vivant, histoire contemporaine de la semaine dernière. — Le centenaire. — Boutades. — Annonces.

ÉTAT CIVIL DE LIEGÈ du 7 mars.

Naisances : 3 garçons, 3 filles.

Mariage 1, savoir : Entre Jean Joseph Leblanc, serrurier, à la Boverie, et Anne Guillemine Bertrand, fille de quartier, place St-Pierre.

Décès, 3 femmes, savoir : Marie Joseph Plainneveaux, âgée de 95 ans, rue des Croisiers, veuve de Charles Durieux. — Marguerite Hanikenne, âgée de 82 ans, journalière, rue du Vert-Bois, veuve de Paschal Wery. — Marie Anne Joseph Lemairé, âgée de 60 ans, rue Haut-Prez, veuve de Hubert Goffin.

THEATRE ROYAL DE LIEGE.

Samedi, 9 mars, par extraordinaire et au bénéfice de M. LÉOPOLD, la première représentation du *Serment ou les Faux Monnoyeurs*, grand opéra en trois actes, paroles de M. Scribe, musique de M. Auber; précédé par la première représentation de *Napoléon 1^{er} consul au passage du mont Saint-Bernard*, pièce en trois actes, à grand spectacle

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

A PLACER sur hypothèque 1800 FRANCS appartenant à la fabrique de Ramet. S'adresser au trésorier, à Yvoz. 724

A LOUER pour le 24 juin prochain, un beau et grand QUARTIER indépendant, rue Vinave-d'He, n° 43. Au même n°, on demande un DOMESTIQUE, où l'on dira pour qui c'est. 758

(1) VENTE D'UNE BELLE FERME A VILLERS-LE-TEMPLE

Le lundi 11 mars 1833, dix heures du matin, les héritiers bénéficiaires de la dame Geneviève Halleux, veuve Walthère Gathot, feront VENDRE aux enchères devant M. le juge de paix des quartiers Sud et Ouest de Liège, en son bureau rue St. Jean-en-Isle.

1° Un beau corps de ferme, situé à Bourgogne, commune de Villers-le-Temple, canton de Nandrin, et environ quinze bonniers de jardin, prés et terres, formant l'exploitation.

2° Une pièce de terre, contenant près de deux bonniers, sise au Fraieux, même canton, tenant à M. Minette Fouarge, et au tige de Baifave, laquelle sera vendue séparément.

S'adresser pour voir cette propriété au sieur Henri Godbille par qui elle est exploitée, par les conditions au bureau de paix susdit et en l'étude à Liège du notaire KEPPELNE, commis pour la vente.

O. A VENDRE deux MAISONS avec cour, magasins, pompes et 30 ares de jardin, sises au Pré-Binet, commune de Grivegnée.

Et une MAISON avec puits, cour et jardin, etc., située à Liège, rue Pierreuse, n° 219. S'adresser au notaire PAQUE

La VENTE de la MAISON avec cour et jardin de treize perches 35 aunes, sise sur la chaussée de Liège, vis-à-vis de l'église St. Pierre, à Huy, appartenant à la dame V^e Geurjei, n'ayant pas eu lieu le 2 mars, est remise au 16 du même mois, à 10 heures du matin, en l'étude du notaire BOLLINNE, à Huy, où l'on peut avoir communication du cahier des charges. 753

A LOUER présentement une MAISON avec jardin, située sur la Fontaine, n° 202. S'adresser devant la Magdelaine, n° 280.

Le notaire WEUSTENRAAD, résident à Neerbaren, canton de Mechelen, arrondissement de Maestricht, province de Limbourg, VENDRA aux enchères lundi 18 mars 1833, vers les 9 heures du matin, au domicile de M. A. F. H. Loomans, ci-devant bourgmestre de la commune de Lanaken, demeurant à Smeermaes près de Maestricht.

1° Un pré à foie nommé Kerkenweerd, situé sous la commune d'Uykloven, au bord de la Meuse; produisant des herbages de la meilleure qualité, mesurant 8 bonniers 64 perches 86 aunes.

2° 14 bonniers 36 perches 73 aunes de terre arable, prés et prairies, en 26 pièces situées sous la commune de Mechelen.

3° 14 bonniers 23 perches 17 aunes de terre arable, prés et prairies, en 9 pièces, situées sous la commune d'Op-Grimby.

4° Et enfin de 80 perches 24 aunes de terre en une pièce, située sous la commune de Reckheim.

Ces biens donnant un revenu annuel, la contribution comprise de 2289 francs 4 centimes.

Toutes les terres, prés et prairies sous Mechelen, Op-Grimby et Reckheim, n'ont subi depuis 30 ans la moindre augmentation de fermage.

La vente aura lieu premièrement par exploitation et ensuite par pièces.

Les acquéreurs entreront en jouissance, quant à la perception des fermages à partir du 1^{er} décembre dernier.

Le prix de vente devra être acquitté comme suit: Une moitié dans la quinzaine qui suivra l'adjudication sans intérêts et l'autre moitié au 30 novembre prochain, en supplant à cette dernière moitié un intérêt de 5 %.

Il restera néanmoins libre aux acquéreurs d'acquitter la totalité du prix sans intérêts dans la quinzaine de ladite adjudication.

S'adresser pour des renseignements ultérieurs en l'étude dudit notaire WEUSTENRAAD, à Neerbaren, où les plans seront à voir 8 jours avant la vente. 754

VENTE D'ARBRES.

Le 19 mars 1833, à midi, VENTE à l'enchère dans le bois de Mostombe, situé commune de Landenne-sur-Meuse, à la requête de M. le baron de Potesta de Walleffe, d'une quantité de chênes, dont partie très gros, partie propres au charbonnage, pontres, vernes, frênes, hêtres et autres arbres, tous d'une élévation remarquable.

Recours aux pieds des arbres. A crédit moyennant caution connue du notaire LOUMAYE.

VENTE DE BOIS SCIÉS.

Mercrèdi, 20 mars 1833, à une heure, on VENDRA à l'enchère et à six mois de crédit, et sous la direction du notaire LOUMAYE, dans le chantier du sieur Hry. Raës, à Abin, près de Huy, 30 à 40 mille pieds de bois sciés, consistant en planches de chêne de première qualité et de grande longueur, quartiers, vèrs, fonçures, terrasses, feuillets, etc., etc.

VENTE D'ARBRES.

Le 18 mars 1833, à midi, M. Namur-Lhonneux, rentier, à Huy, fera VENDRE à l'enchère dans son bois de Vert, commune d'Oteppe et bois Lavier, commune de Moha, quantité de marchés de chênes, frênes, bois blancs et bouleaux, propres au charbonnage, etc., etc.

Recours aux pieds des arbres. On commencera dans le bois de Vert. A crédit moyennant caution connue du notaire LOUMAYE.

VENTE D'ARBRES.

Le 22 mars 1833, à midi, VENTE à l'enchère dans le bois de Héron, commune de Waret l'Évêque, à la requête de M. Lahaut de Mélotte, rentier, à Liège, de quantité de marchés de chênes, frênes, bouleaux et autres arbres.

Recours aux pieds des arbres. A crédit moyennant caution connue du notaire LOUMAYE.

VENTE D'ARBRES.

Le 23 mars 1833, à 11 heures du matin, madame de Fabry-Beckers de Cortils, veuve de M. de Mélotte Delvaux, rentier à Liège, fera VENDRE à l'enchère dans ses bois Delvaux, commune de Hucorgne et Valèche, commune de Moha, quantité de marchés de chênes, frênes, bois blancs et autres arbres de la plus belle élévation, consistant en bois de charbonnage, pontres et vernes.

Recours aux pieds des arbres. On commencera dans le bois Delvaux. A crédit moyennant caution connue du notaire LOUMAYE.

VENTE de bois de Chêne et Bois blancs sciés à Hingon.

Le 10 avril 1833, 11 heures du matin, les héritiers de Jos. Mottart, marchand de bois, décédé à Envoz, feront vendre à l'enchère dans le chantier établi maison des frères et sœurs Bodart à Hingon, province de Namur, à 3/4 lieue de la Meuse, rive gauche;

60 mille pieds de bois de chêne sciés depuis 7 à 8 ans, consistant en planches et quartiers de 6 à 20 pieds de longueur, première qualité, 4 à 5 mille pieds planches de bois blancs et 8 à 10 mille pieds solives et vèrs en chêne.

A crédit jusqu'au premier octobre 1833, moyennant caution connue du notaire LOUMAYE. 762

Très belle VENTE de CHENES dans le bois de Favauge, à Florifoux, près de Namur.

Mardi 12 mars 1833, à neuf heures précises du matin, on VENDRA, au pied des arbres, par le ministère et à la recette du notaire DELVIGNE, de Namur, une grande quantité de très-beaux chênes, dont une grande partie ont de 8 à 13 pieds de tour, et sont d'une très-grande élévation, croissant dans le bois nommé Favauge, situé à Florifoux.

Les arbres qui se trouvent dans ce bois sont propres aux grandes constructions et à la belle menuiserie.

Ce bois est situé à cinq minutes du rivage de la Sambre, et à une très-petite distance de la route de Namur à Bruxelles, ce qui rend son exploitation très facile.

Afin de pouvoir finir la vente en un jour, et comme il y aura environ 200 marchés, on commencera à 9 heures très-précises du matin.

Cette vente aura lieu à crédit, parmi caution connue dudit notaire DELVIGNE. 671

JOURNAL DES CONNAISSANCES UTILES.

ÉDITION DE PARIS. — 130,000 SOUSCRIPTEURS.

Indiquant à tous les Hommes qui savent lire : leurs droits, leurs devoirs et leurs intérêts.

PAR AN, CINQ FRANCS.

Il paraît le 1^{er} de chaque mois une livraison de 32 pages in-8°, composée de 180,000 lettres, et contenant la matière de 250 pages d'impression ordinaire, offrant ainsi, au plus bas prix, le résumé mensuel et encyclopédique de tout ce qui se publie en Europe de bon, d' applicable et d' utile sur la législation, l'agriculture, l'industrie, le commerce et les arts.

Le Journal en terminant la première année de son existence, l'année des essais, a commencé la deuxième année, ce le des progrès, par d'importantes améliorations : 1° rédaction portée à 500 francs la feuille, 32 fr. la page, dix fois plus cher que ne paient les journaux de luxe; 2° addition d'une couverture en papier de couleur; 3° impression d'Everat, à Paris; 4° emploi de nouveaux caractères trois fois plus forts sans ce pendant que chaque livraison cesse de contenir 180,000 lettres; 5° enfin

Dix dessins d'objets utiles, exécutés par M. Leblanc, professeur de dessin au Conservatoire des Arts et Métiers de Paris, et gravés par M. Thompson, graveur anglais et les premiers artistes de Paris.

Ces dessins rendent impossibles, à moins d'un prix plus élevé, ou d'une exécution très-inférieure, toutes imitations, contrefaçons ou réimpressions modifiées; ils font d'un journal qui coûte 5 francs par an un recueil sans rival.

1^{re} OBSERVATION.

Publication d'éditions distinctes pour chaque pays.

Le succès obtenu par la Société pour l'Emancipation intellectuelle devient tellement européen, qu'à partir du 1^{er} janvier prochain, il sera fait pour chaque pays une édition distincte qui permettra de remplacer par les parties les plus saluantes des lois nouvelles et de la législation de chacun de ces pays la portion de rédaction qui, dans l'édition de Paris, serait consacrée à des matières législatives d'un intérêt purement français

2^o OBSERVATION.

Le souscripteur devient membre de l'association.

Les personnes qui souscrivent au *Journal des Connaissances utiles*, publié à Paris par la Société pour l'Emancipation intellectuelle, entrent, par le fait de leur souscription, dans cette vaste association qui compte en Europe plus de 130,000 sociétaires, liés entre eux par la plus généreuse communauté d'efforts. Les personnes, au contraire, qui s'abonnent à la réimpression ou à l'imitation du Journal, faite par une société particulière, qui ne se rattache nullement à cette vaste et large association, dont le centre est à Paris, ne comprennent pas le but de la Société pour l'Emancipation intellectuelle, et s'isolent de cette association universelle.

Année 1831. 4 fr. 25
Année 1832. 5
Année 1833. 5

Franc de port.

Les secrétaires de la société en Belgique ont l'honneur de prévenir MM. les abonnés au journal des *Connaissances utiles* que la quantité considérable de renouvellements, les abonnements nouveaux qui sont survenus ont mis la société dans la nécessité de ne livrer le mois de janvier qu'avec le mois de février, ainsi qu'il a été fait l'année dernière.

Des mesures ont été prises pour qu'à l'avenir les livraisons soient effectuées dans les cinq premiers jours du mois. On s'abonne, à Bruxelles, au bureau du *Journal des Connaissances utiles*, Montagne de la Cour, n° 2, et à Liège, au bureau du *Politique*, rue du Pot-d'Or, n° 622.

COMMERCE.

Fonds anglais du 5 mars. — Consol., 88 1/8. — Fonds belges, 87 1/2. — Hollandais, 46 1/8.

Bourse de Vienne du 26 février. — Métalliques, 90 7/10. Actions de la banque 1208 1/2.

Bourse de Paris du 5 mars. — Rentes, 5 p. 100, 104 80 — 4 1/2 p. 100, 00 00. — Rentes, 3 1/2 p. 100, 78 90 — Actions de la banque, 1695 00. — Certificat Falconnet, 91 40 — Emprunt royal d'Espagne, 87 3/4. — Emprunt d'Haïti, 000 00. — Emprunt romain, 86 3/4. — Emprunt belge, 88 7/8.

Bourse d'Amsterdam du 6 mars. — Dette active, 45 7/8 000; idem différée, 00/00. — Bill. de change, 18 3/4. — Syndicat d'amort., 78 0/0; idem 3 1/2 p. 100, 62 0/0 0/0. — Rente remb., 2 1/2 p. 100, 00. — Act. de la Société de commerce, 00 0/0. — Rus. Hop. et Co., 97 1/8 98 1/8. — idem ins. gr. liv., 63 5/8 00. — idem C. Hamb., 00; idem emp. à L., 0 0/0 00. — Danois à Lond., 00 0/0. — Rent. fr., 3 p. 100, 79 7/8. — Métalliques, 89 1/2. — Naples Falc., 84 1/4 idem à Lond., 00 0/0. — Paip. à Amst., 66 5/8 0. — A. N. 1^{re} levée, 00. — Rente perp., 00 0/0. — Lots de Pologne, 000 0/0. — Brésil, 62 1/5 0/0. — Grecs 2^e levée, 00. — Cont. guerre, 00 0/0. — Bill. du trésor, 00 00/00.

Bourse d'Anvers, du 8 mars.

Changes.	à courts jours.	à deux mois	à trois mois
Amsterdam.	118 0/0 av.	A	
Londres.	12 15	P	12 07 1/2
Paris.	47 1/8	P	
Francfort.	35 1/2 1/6	P	35 1/2 1/6
Hambourg.	35 3/4 1/6	P	35 1/2 1/6
Escompte 4 1/2 p. 100.			

Effets publics.

Belgique.	Empr. de 10 mill., 5 d'intérêt,	00 0/0 0.
	Empr. de 12 mill.,	00 0/0.
	Empr. de 24 mill.,	00 0/0.
	Empr. de 48 mill.,	86 1/2 P.
	Dette active,	5
	Oblig. de Entr.,	5
Hollande.	Dette active,	2 1/2
	Oblig. synd.,	4 1/2
	Rent. remb.,	2 1/2
		84 et 88.

Arrivages au port d'Anvers, du 7 mars.

Le sloop danois Trofastheden, cap. Bager, ven. de la Baltique, chargé de céréales.

Le brick américain Turcany, capitaine Prince, venant de New York.

Bourse de Bruxelles, du 6 mars. — Dette active belge, 46 N. — 24 millions, 85 3/4 A. — Dette active hollandaise, 46 1/2 N.

Prix des grains au marché de Liège du 7 mars.

Froment l'hectolitre,	44 francs 56 cent.
Seigle, id.	40 08

H. Lignac, impr. du Journal, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège